

Règlement du Trail de la Tour 2026

ARTICLE 1 - LIEU, DATE ET NATURE DES COMPETITIONS

Le Trail de la Tour se déroulera le samedi 20 JUIN 2026 à partir de 15h00.

L'organisation vous accueillera à partir de 15H00 sur la zone du plan d'eau de l'Argentelle à Anneyron (26).

Des parkings sont mis à disposition, merci de respecter les consignes des bénévoles.

L'évènement est classé comme manifestation pédestre hors-stade.

3 courses typées « trail » sont proposées, parcours vallonné sur chemin

- **Un parcours 21 km solo avec 600 mètres de dénivelé positif: Départ à 18h00**
- **Un parcours 13 km solo avec 285 mètres de dénivelé positif: Départ à 18h30**
- **Un parcours 9 km solo avec 235 mètres de dénivelé positif: Départ à 19h00**
- **Courses enfants : Premier départ à 16h:**
 - 500 m => départ à 16h00
 - 1000 m => départ à 16h15
 - 2000 m => départ à 16h30

Nota : Les courses enfants se font avec inscriptions et sous la responsabilité des parents.

Attention:

Matériel obligatoire pour les parcours 13 km et 21 km : Réserve d'eau.

Matériel conseillé pour les trois parcours : gobelet, épingles.

Matériel conseillé pour le 21 km: lampe frontale

ARTICLE 2 - ORGANISATEUR

LE TRAIL DE LA TOUR est organisé par l'association le Footing Rambertois, 19 avenue de Lyon 26140 St Rambert d'Albon.

Responsable organisation : Alain Faure/footing.rambertois26@gmail.com– Té : 06.84.63.09.80.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à la manifestation est conditionnée à :

- **Catégorie d'âge**

Parcours 21 kms (600 Dénivelé): les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie U23 espoirs(né(e)s en 2006 et avant)

Parcours 13 kms (285 Dénivelé): les compétiteurs doivent être au minimum des catégories U20 juniors(né(e)s en 2008 et avant)

Parcours 9 kms (235 Dénivelé): les compétiteurs doivent être au minimum des catégories U18 cadets(né(e)s en 2010 et avant)

Les courses enfants sont ouvertes aux enfants nés :

Course Trail Enfants 500m: les participant.e.s devront avoir entre 5 ans et 9 ans le jour de la course.

Course Trail Enfants 1000m: les participant.e.s devront avoir entre 9 ans et 12 ans le jour de la course.

Course Trail Enfants 2000m: les participant.e.s devront avoir entre 13 ans et 15 ans le jour de la course.

- **Certificat médical**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une **licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running ou d'un Pass running**, délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation.

Soit une attestation validant que le participant à la course a effectué un **PARCOURS PREVENTION SANTE (PPS)** conformément à la législation.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Pour les mineurs, l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du

questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Tarifs appliqués (sous réserve de places disponibles) :

Le droit d'inscription pour les courses sont de:

Pour le 21 kms: **25 € (tarif 23 € pour les licenciés FFA)**

Pour le 13 kms: **20 €**

Pour le 9 kms: **15 €**

Courses enfants :

500 m: **gratuit avec inscription obligatoire**

1000m: **2 €**

2000m: **4 €**

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement pour quelques motifs que ce soit.

- **Limites horaires**

Pour le parcours 9 km : départ 19h

Pas de barrière horaire

Pour le parcours 13 km : départ 18h30

Pas de barrière horaire

Pour le parcours 21 kms – 570D+ : départ 18h00

Ravito 1 – km 9 – 250 D+ - barrière 19h50

- **Modalités et clôture des inscriptions**

Les inscriptions peuvent avoir lieu :

En ligne sur le site de notre partenaire Finishers

Le jour de l'épreuve entre 15h00 et 17h30 sur notre stand vers l'arche de départ (zone située à l'étang à Anneyron), sous réserve de dossards restant disponibles.

Les inscriptions seront limitées à **1000 participants** sur les trois épreuves (hors courses enfants).

- **Retrait de dossards**

Les dossards sont à retirer vers la zone de départ le 20 Juin à partir de 15h00 et au plus tard 30 minutes avant le début de la course.

L'athlète doit porter visiblement pendant la totalité de l'épreuve, dans son intégralité un dossard puce fourni par l'organisation.

- **Acceptation du présent règlement**

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 4 - ASSURANCES

- **Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur et des participants sont couvertes par la police d'assurance N° 57121279 souscrite auprès D'ALLIANZ assurance.

- **Assurance dommage corporel**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels.

La responsabilité de l'association du Footing Rambertois n'est en aucun cas engagée en cas de défaillance, d'accident dû à un mauvais état de santé ou dans le cas de la production d'un certificat médical falsifié.

ARTICLE 5 - REGLES SPORTIVES

1. Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

2. Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par dossards avec puce par notre partenaire

3. Abandon

Tout abandon devra être signalé, soit à un bénévole soit à l'organisation médicale ou tous membre de l'organisation. Le concurrent devra impérativement se faire connaître.

4. Aide d'un concurrent

En cas de blessure ou d'accident d'un concurrent, chacun devra porter secours à la victime ou avoir un comportement le plus approprié

ARTICLE 6 - CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

- **21 km solo**: 3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes.
- **13 km solo**: 3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes.
- **9 km solo**: 3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes.
- **Championnat Drôme Ardèche Trail, réservé aux licenciés FFA**. 3 premiers scratch hommes et 3 premières scratch femmes.

Les 3 associations les plus représentées se verront remettre un trophée.

ARTICLE 7 - RAVITAILLEMENT

Des points de ravitaillement (eau et nourriture) seront disposés sur le parcours en plus d'un ravito en fin de parcours à l'arrivée.

- **1 ravitaillement prévu pour le parcours 9 kms**
- **1 ravitaillement pour le parcours 13 kms**
- **2 ravitaillements pour le parcours 21 kms**
- **A l'arrivée pour tous les participants**

Attention : en cas de forte chaleur, des points de ravitaillement en EAU peuvent être ajoutés.

ARTICLE 8 - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Tout abandon de matériel, tout jet de déchets hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

ARTICLE 10 - PARCOURS 21 KM (BARBE BLEUE)

Le parcours Barbe Bleue 21 km et 600 de dénivelé positif et support des championnats Drôme Ardèche Trail Tour 2026, parrainé par le comité d'Athlétisme Drôme Ardèche.

ARTICLE 11 - DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de deux ans dans le monde entier.

ARTICLE 12 - REGLEMENT DES LITIGES

Seuls les membres du bureau de l'association du Footing Rambertois sont compétents pour connaître et régler les litiges liés à la Manifestation.

ARTICLE 13 - ANNULATION DE LA COURSE

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.